

L'avenir réservait des revers à René et à Jean-Baptiste Le Moine des Pins, son fils : en 1759 une nouvelle allégeance avait été imposée par la Couronne Britannique aux Canadiens : René Le Moine au lieu de retourner en Normandie, resta à Montréal. Quelques années plus tard, on retrouvera son fils, Jean-Bte. Le Moine, fidèle à son serment d'allégeance, prenant part aux affaires publiques, [1] et à la tête de Canadiens et de sauvages, luttant courageusement pour repousser en 1775 l'envahisseur du sol. Puis, il est fait prisonnier à Longueuil par les hordes du Brigadier Richard Montgomery, qui après avoir pillé à Montréal les hangars du Roi et ceux de plusieurs particuliers, descendirent à Québec. Captif [2] à New-York, on lui refuse de l'échanger

(Extrait de *L'INVASION DU CANADA EN 1775*, annotée par M. l'abbé Verreau, Montréal 1873.)

[1] "Et pour cet effet il fut nommé huit députés, par le peuple, qui étaient Messieurs Dufy Désauniers, de Longueuil, Panet, St. George Dupré, Mezière, Sanguinet, Guy et Le Moine Despins père, pour faire le recensement et le rôle des citoyens." (Page 31.)

"Nous apprenons que le général Carleton, le col. Prescott et les Moralistes ayant voulu faire une descente à Longueuil, ils y avaient été repoussés par les Bostonnais et que M. J.-Bte (Le Moine) Despins et un nommé La Coste, perruquier, de Montréal, y ont été faits prisonniers (Page 174.)

"M. J.-Bte. (Le Moine) Depain et le nommé La Coste avaient obligé les Américains de venir les faire prisonniers ne pouvant plus résister au froid. (Page 261.)

"C'était en effet le Col. Warner qui était à la tête de 300 Vermontois. Quelques Canadiens ayant eu la témérité d'aller à terre, entendirent de toutes parts siffler les balles de l'ennemi et se réfugièrent derrière les rochers, espérant que le Gouverneur viendrait à leur secours. Il n'en fut rien, et ils furent faits prisonniers. De leur nombre était un M. J.-Bte Despins et La Coste, perruquier, de Montréal" (Page 231.)

[2] "Les sauvages et quelques Canadiens qui étaient avec eux sur les bates se distinguèrent dans ce petit combat. Il y eut trois sauvages de tués et deux faits prisonniers. Le Sieur Jean-Baptiste Le Moine et un nommé Lacoste, furent aussi faits prisonniers" (Page 66.)

"Alors les Bastonnais leur répondirent, qu'ils pouvaient envoyer quelques uns à leur camp qu'ils y verraient le Sieur Jean-Baptiste Le Moine qui était prisonnier. Ils envoyèrent un officier, (le Capt. Stewart) à qui le Sieur Jean-Baptiste Le Moine raconta la manœuvre qui se passait à Montréal. (Page 67.)

"Le 2^e de novembre 1775, le Capitaine William, de l'artillerie, fut au camp ennemi avec des propositions de capitulation et revint trois heures après. M. André, lieutenant du 7^e régiment, fut à la barque de l'ennemi, avec la